

HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Patrick NICOL,
Censure et littérature au Québec : le livre crucifié, 1625-1919
(Montréal, Fides, 1997), 294 p.

Fernande Roy

Volume 52, Number 4, Spring 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005600ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005600ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Roy, F. (1999). Review of [HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Patrick NICOL, *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié, 1625-1919* (Montréal, Fides, 1997), 294 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52(4), 575–577.
<https://doi.org/10.7202/005600ar>

COMPTE RENDU

HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Patrick NICOL, *Censure et littérature au Québec: le livre crucifié, 1625-1919* (Montréal, Fides, 1997), 294 p.

L'objet de ce livre est l'histoire de la censure ecclésiastique de l'imprimé au Québec. Pierre Hébert propose de la censure la définition suivante: «tout mode de régulation de la vie communautaire ou individuelle, cette régulation étant extérieure au sujet; ou, en d'autres mots, tout acte visant à créer un consensus non désiré.» (p. 12) Il a retenu deux niveaux: d'une part, la censure prescriptive, incitative, qui cherche à faire croître l'orthodoxie et, d'autre part, la censure proscriptive, répressive, qui vise à éliminer l'hétérodoxie. La source principale de l'étude est les mandements, circulaires et lettres pastorales, auxquels s'ajoutent, occasionnellement, *La Semaine religieuse de Montréal* et celle de Québec. En annexe, on trouve la liste de tous les textes officiels des évêques montréalais et québécois qui ont touché à la censure prescriptive ou proscriptive.

Ce qui fait l'intérêt de cet ouvrage, c'est moins l'étude des cas de censure, pour la plupart bien connus (entre autres par des travaux antérieurs de l'auteur), que l'effort pour délimiter les grandes étapes de la censure cléricale. La division du livre en trois parties reflète la vision d'ensemble proposée: l'Église souffrante (1625-1840), l'Église militante (1840-1910) et l'Église triomphante (1896-1919). La comptabilisation des interdictions religieuses contenues dans les mandements a servi de premier indicateur pour cette périodisation. Bien que je n'aie pas réussi à trouver la concordance entre le tableau et le graphique qui présentent cet aperçu quantitatif (à partir des années 1870, le graphique de la page 20 indique de plus nombreux cas de censure que le tableau de la page 19), je ne contesterais pas l'allure générale de cette courbe. En effet, à part quelques dénonciations générales des mauvais livres et mauvais journaux, la censure cléricale prend son envol dans les années 1860 et les interdits, nombreux jusqu'à la fin du XIX^e siècle, diminuent sensiblement durant les deux premières décennies du XX^e siècle. Plus la proscription s'exerce, postule l'auteur, plus elle démontre la faiblesse de la prescription. Et ainsi, pour Hébert, l'âge d'or de la censure cléricale n'est pas, comme on le croit souvent, le deuxième XIX^e siècle puisque, au cours de cette période, la nécessité de recourir fréquemment à l'interdiction révèle que les transgressions sont nombreuses et que l'Église n'a pas la maîtrise du dicible. Par contre, je ne crois pas que le postulat de l'auteur puisse s'inverser, comme le laisse entendre le titre de sa dernière partie, et que la diminution de la censure proscriptive, après 1900, indique forcément la réussite de la censure prescriptive.

[1]

Quantifier la censure n'est évidemment pas suffisant et l'auteur procède aussi à une analyse qualitative. On ne peut pas lui reprocher de s'être centré sur son sujet, qu'il connaît d'ailleurs fort bien. Mais là où le bât blesse, trop souvent, c'est dans la mise en contexte. Ainsi, les deux premiers chapitres du livre nous offrent surtout une relation des rares cas de censure, sans suffisamment situer l'Église dans le cadre des rapports sociopolitiques de cette ère dite précensoriale. Avant 1840, l'Église censure peu parce qu'elle n'en a pas les moyens, mais aussi parce que c'est le gouverneur qui s'en charge: Montgolfier n'a qu'à dénoncer *La Gazette littéraire* auprès de Haldimand, et Plessis peut se fier à Craig pour faire taire *Le Canadien*. À mon avis, les premières luttes pour la liberté de presse sont essentielles pour comprendre les combats cléricaux contre les libéraux après le milieu du siècle. L'auteur préfère plutôt nous entretenir assez longuement des frasques des abbés Chaboillez et Pigeon, comme si ces disputes à l'endroit de Lartigue, désignées «circonstances majeures», expliquaient à elles seules le changement d'attitude de l'Église vis-à-vis de la censure après 1840. Le livre est, par ailleurs, quasi muet sur la «circonstance majeure» de l'échec des Rébellions de 1837-1838 et de la nouvelle place que peut ensuite occuper l'Église au sein de la société.

Ce défaut de contextualisation s'aggrave dans les chapitres subséquents. Le chapitre trois, dû à Patrick Nicol, raconte fort agréablement les démêlés de l'Institut canadien avec Bourget. Cependant, sauf quelques allusions, l'aspect politique de cette lutte est évacué. Pourtant, on sait bien qu'en censurant les membres de l'Institut canadien, Bourget attaque les Rouges au profit des conservateurs qui montreront leur reconnaissance en laissant l'Église s'emparer de l'éducation, un instrument capital pour la censure prescriptive. Le chapitre quatre concerne la querelle universitaire (fort mal expliquée) et l'affaire opposant l'évêque Fabre à *Canada-Revue*. Il aurait été intéressant d'indiquer au nom de quel principe Filiatreault perd le procès qu'il intente à Fabre après l'interdiction de son journal: en l'occurrence, la liberté... Le pouvoir civil ne pouvait pas ici limiter le pouvoir ecclésiastique; au nom même des principes libéraux, Fabre avait le droit de dire à ses ouailles quoi lire et Filiatreault n'avait pas une bonne cause sur le plan juridique.

Même s'il ne s'intéresse pas beaucoup à ce que, personnellement, j'appelle le libéralisme modéré, Hébert ne croit pas pour autant que les dernières décennies du siècle marquent le triomphe total du pouvoir religieux, comme le veut la thèse traditionnelle. Il affirme plutôt, de façon un peu péremptoire, que «toute cette animation censoriale est un écran qui camoufle la vraie réalité, celle d'un pouvoir religieux dont la force véritable est en raison inverse de la quantité des interdictions» (p. 115); et c'est ce que le clergé va comprendre «d'instinct» [*sic*] au XX^e siècle. Malgré tout, l'évêque Bruchési persiste, jusqu'en 1910, dans son rôle de champion de la répression, ce qui explique que le cinquième chapitre, qui lui est consacré, soit placé dans la deuxième partie du livre. Pour ma part, il me semble qu'il aurait fallu souligner que, si Bruchési est le dernier de son espèce, c'est parce que la société a changé et, en particulier, le milieu montréalais. Bru-

chési peut faire taire assez aisément quelques petites revues de jeunes marginaux, mais il n'a plus les moyens de censurer la presse à grand tirage... qui ne l'écoute pas.

Dans la troisième partie du livre, Hébert revient en arrière, en 1896, avec le cas L.-O. David qu'il présente comme «un point culminant de l'histoire de la censure», une histoire qui entraînera une réorientation de la stratégie cléricale, car «face à la force et à la multiplication des paroles divergentes, le clergé préférera l'action positive, l'encadrement a priori plutôt que le contrôle a posteriori» (p. 139). La mise à l'index de la brochure de David marque, en effet, une rupture; mais, là encore, il faut replacer l'événement dans son contexte, celui des élections fédérales qui ont porté Laurier au pouvoir. L'épiscopat québécois mène alors, jusqu'à Rome, une virulente campagne à propos de la question des écoles du Manitoba. Comme au moins trois brochures beaucoup plus féroce­ment anticléricales que celle de David paraissent la même année sans être inquiétées, il faut croire que le geste à l'encontre de ce dernier n'est pas fortuit: c'est Laurier et son parti qu'on vise. J'émettrais l'hypothèse que, en condamnant la quasi innocente brochure de David, les autorités vaticanes ont donné aux évêques québécois un petit bonbon pour adoucir la pilule qu'elles allaient leur imposer à propos des écoles manitobaines. Cette histoire est une sorte de chant du cygne de la censure proscriptive parce que le clergé comprend, devant les faits (et non d'instinct), qu'il a beau condamner et interdire, en 1896, on n'obéit pas. Et dès lors, il devient assez ironique, à mon avis, que le cas David ouvre la partie du livre intitulée l'Église triomphante...

Le dernier chapitre traite assez sommairement de «l'âge d'or de la censure prescriptive» entre 1907 et 1919. Le clergé cherche maintenant (comme s'il ne l'avait pas déjà fait...) à «façonner le dicible» au moyen d'un vaste réseau d'encadrement dont l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et, surtout, l'Action sociale catholique avec toutes ses ramifications. L'auteur n'accorde que deux ou trois lignes au système scolaire, étrangement oublié dans ce livre. Les nouvelles pratiques censoriales du clergé sont, sans aucun doute, plus appropriées à la société québécoise du XX^e siècle, mais Hébert conclut trop vite à leur efficacité généralisée. L'Église cherche, certes, à endoctriner tout le monde, cela ne veut pas dire qu'elle y réussit. Que la censure cléricale soit finalement plus forte vers 1920 que vers 1890 m'apparaît plausible, mais la preuve reste à faire et les nuances à apporter; pour cela, il faudra aussi regarder un peu à l'extérieur du réseau clérical (l'Église n'a pas la mainmise sur la plus grande partie de la presse, par exemple).

Malgré les réserves émises dans ce compte rendu, les idées neuves, le souci d'érudition et la qualité du style de Pierre Hébert font qu'on a hâte de lire la suite annoncée de ce livre.